

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
04 MARS 2016

1. CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE
APPEL D'OFFRES – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un nouvel équipement de cantine scolaire dans le cadre de l'accueil des nouvelles populations liées à l'urbanisation des parcelles A300 et A301. Cet équipement s'inscrit dans le Projet Urbain Partenarial en cours de négociation avec l'aménageur Terrain Service.

Il sollicite l'autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée (article 28 du CMP) qui pourrait suivre la procédure ci-après :

- Envoi d'un avis d'appel public à la concurrence;
- Date limite de remise des candidatures ;
- Ouverture des candidatures ;
- avis sur les candidatures (en fonction des compétences, références, moyens) ;
- La personne responsable du marché dresse la liste des candidats admis à négocier (au moins trois) ;
- Lettres négatives aux candidats non sélectionnés ;
- Envoi du dossier aux candidats retenus en demandant une esquisse sommaire ;
- Date limite de remise des offres ;
- Réunion de la CAO: ouverture et analyse des offres ;
- Négociation de la CAO du marché avec les candidats ;
- Attribution du marché par l'assemblée délibérante ;
- Lettres négatives aux candidats non retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une cantine scolaire pour un coût estimé à 800 000 € TTC dans le cadre du PUP ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les études permettant de définir le site d'implantation (cour de la Bibliothèque-Garderie ou jardin communal) et l'éventuelle intégration de l'existant sont inscrites dans cette mission de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

2. PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes est désormais compétente en matière d'urbanisme dans le cadre du transfert de la compétence « PLU Intercommunal ». La commune doit donc solliciter l'engagement par le Val d'Ille d'une modification du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire présente la nécessité de procéder à la modification du document d'urbanisme dans le cadre du projet d'urbanisation des parcelles A300 et A301.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 13 Voix Pour et 2 Abstentions,

VALIDE la modification n°3 du PLU sur les points suivants :

- ✓ passage en 1AUEc de la zone 2AUe du Bois Lambin pour assurer la cohérence d'urbanisation des parcelles A300 et A301 classées en 1AUEc;
- ✓ supprimer les orientations d'aménagement de la rue de Saint-Médard-sur-Ille et le règlement spécifique de la rue de La Scierie

MANDATE la Communauté de Communes pour procéder à la modification n°3 du PLU;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2015, établis par le receveur municipal et présentés conforme aux comptes administratifs 2015, des Budgets soumis par le Maire au Conseil Municipal :

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Dépenses	625 492.00 €	544 381.80 €
Recettes	625 492.00 €	603 408.19 €
Résultat de l'exercice		+ 59 026.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à Réaliser
Dépenses	120 499.16 €	18 120.00 €
Recettes	158 496.85 €	5 778.00 €
Résultat de l'exercice	+ 37 997.69 €	

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 au Budget Communal 2016 :

- ✓ 46 938.00 € en recettes d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ✓ 41 066.46 € en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Dépenses	49 998.00 €	47 789.41 €
Recettes	49 998.00 €	44 627.94 €
Résultat de l'exercice		- 3 161.47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à Réaliser
Dépenses	32 671.44 €	166 700.00 €
Recettes	47 515.66 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	+ 14 844.22 €	

BUDGET LOTISSEMENT « LES FOUILLARDS/LES FOUILLAIS »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 040 000.00 €	2 514.23 €
Recettes	1 040 000.00 €	2 514.23 €
Résultat de l'exercice		0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé	
Dépenses	2 514.23 €	
Recettes	0.00 €	
Résultat de l'exercice	- 2 514.23 €	

BUDGET LOTISSEMENT « LA TOUCHETTE/L'UMBE »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Dépenses	385 915.00 €	55 156.24 €
Recettes	385 915.00 €	181 856.24 €
Résultat de l'exercice		+ 126 700.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé	
Dépenses	55 156.24 €	
Recettes	0.00 €	
Résultat de l'exercice	- 55 156.24 €	

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ce point inscrit à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

5. COMMISSION MUNICIPALES « ASSOCIATIONS » ET « BIBLIOTHEQUE – CULTURE »

Dans le cadre de l'élection de Mme MARGUERITTE Valérie à la fonction de 4ème Adjoint au Maire déléguée « Vie Associative », il est proposé de modifier la Commission « Associations – Bibliothèque – Culture ».

Conformément à L'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la suppression de la Commission Municipale « Associations – Bibliothèque – Culture » ;

DECIDE la création des deux Commissions Municipales ci-après énoncées ;

FIXE le nombre de Conseillers Municipaux dans chaque Commission comme indiqué ci-après ;

DESIGNE comme suit, sans procéder au vote au scrutin secret, les membres qui siégeront dans chaque Commission :

	Vice-Président(e)	Membres
Commission « Bibliothèque – Culture » (8 membres)	M. HAZARD Patrick	ADAM LECOQ Stéphanie – BARBES Didier – BERTHELOT Eric – GARNIER Marion – GIROUX Véronique – LANGLAIS Eric
Commission « Associations » (8 membres)	Mme MARGUERITTE Valérie	ADAM LECOQ Stéphanie – BARBES Didier – BERTHELOT Eric – GARNIER Marion – GIROUX Véronique – LANGLAIS Eric

Le Maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

QUESTIONS DIVERSES

ACCUEIL DE REFUGIÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture et C.O.A.L.L.I.A, malgré plusieurs relances, ne fournissent pas d'information sur l'évolution de la situation concernant l'accueil d'une famille de réfugiés. Cette absence de communication met la Commune et l'A.S.F.R en délicatesse vis-à-vis des propriétaires du logement. D'autres dispositions d'hébergements vont donc devoir être trouvées.

Monsieur LE COUSTER, autorisé à intervenir auprès du Conseil Municipal, confirme ces éléments.

INTERNET

Monsieur le 1er Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que Rennes Métropole Télécom va procéder à l'installation d'une Baie NRA Outdoor sur la commune de Saint-Germain-sur-Ille.

ERDF - COMPTEURS LINKY

Madame la Conseillère Municipale déléguée « Espaces Verts » demande la position de la Mairie sur l'installation des compteurs LINKY dans les bâtiments communaux. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des compteurs électriques dans ces bâtiments. Il indique que cet équipement se connecte en nocturne moins d'1 minute par jour par courant porteur en ligne (CPL) et que les 8 incendies sur les 300 000 installations sont liés à des erreurs de serrage lors de la pose. Il n'y a donc pas de fondement à refuser ces compteurs qui permettront également de lutter contre la fraude.

A Saint-Germain-sur-Ille, le 08 mars 2016

Le Maire-Adjoint,


BARON Alain